

Communiqué de presse

Exonérations de cotisations sociales pour les pêcheurs Le Conseil d'administration de la Cnav exprime son désaccord

Le 8 novembre 2007

Le Conseil d'Administration de la Cnav a adopté mercredi 7 novembre, à l'unanimité, la motion suivante.

Le Conseil d'Administration de la Cnav, réuni hier, exprime son profond désaccord suite à l'annonce du Président de la République d'exonérer en totalité les marins pêcheurs de cotisations sociales, pour une durée de six mois reconductible, comme solution aux difficultés rencontrées par cette profession.

Le Conseil d'administration de la Cnav estime en effet que les cotisations sociales ne doivent pas servir de variable d'ajustement au règlement des conflits sociaux ou des difficultés économiques rencontrées par certaines entreprises ou professions.

Il constate par ailleurs qu' aucune garantie de compensation, au profit des régimes de protection sociale, des exonérations annoncées n'est à ce jour apportée par l'Etat. Il considère que le précédent que constituerait cette mesure est dangereux et rappelle que ces régimes, dans leur ensemble, constituent à travers les prestations qu'ils servent, des éléments fondamentaux dans la cohésion et la solidarité nationale et sont des vecteurs essentiels du développement économique de notre pays.

CNAV

CONTACTS PRESSE :

Isabelle Le Fur -Tél : 01 55 45 53 36 -Mél : isabelle.le-fur-guilcher@cnav.fr

Violaine Leyder -Tél : 01 55 45 88 93 -Mél : violaine.leyder@cnav.fr

Virginie Rault – Tél : 01 55 45 51 34 – Mél : virginie.rault@cnav.fr